

Réf: Dossier N° : 52894

AVIS DE CONSTITUTION**SOCIETE « ETRAPBATE »****Siège social : ABIDJAN - COCODY ANGRE PETRO-IVOIRE, 25 BP
738 ABIDJAN 25**

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 28 Juin 2018, et enregistrés au CEPICI le 06 Août 2018, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination: « ETRAPBATE » .

Objet: Construction d'ouvrage ; Construction-réhabilitation de bâtiments ; Bâtiment Travaux Publics (BTP) ; Bâtiments et Génie Civil ; Prestations diverses. Et pour la réalisation de l'objet social : l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles. L'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux. La prise en location-gérance de tout fonds de commerce. La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée. Et généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital social: 1 000 000 F CFA divisé en Cent (100) Parts Sociales de Dix Mille (10.000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés

Siège social: ABIDJAN - COCODY ANGRE PETRO-IVOIRE, 25 BP 738
ABIDJAN 25

GERANT: Monsieur DIOMANDE KALIFA.

RCCM: n°CI-ABJ-2018-B-20099 du 06/08/2018 au Tribunal du
Commerce d'Abidjan.

Durée: 99 ans

Dépôt au greffe: n°18828 du 06/08/2018

Pour Avis

Le CEPICI

